



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Maintenance & Professional Consulting Services Division  
(FK)

11 Laurier St./ 11, rue Laurier

3C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Direction des services du bâtiment	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN438-170958/A	<b>Date</b> 2016-10-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20170958	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$FK-289-71747
<b>File No. - N° de dossier</b> fk289.EN438-170958	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-30</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Maquiling(fk div), Amalia M.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fk289
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873)469-4886 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819)956-3600
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**AVIS IMPORTANT AUX OFFRANTS**

**Sécurité**

La présente vise à informer TOUS les offrants intéressés que, pour obtenir une offre à commande contenant une exigence relative à la sécurité, ils DOIVENT détenir une attestation de sécurité valide délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au niveau précisé dans le présent document d'invitation. TPSGC parrainera l'offrant si celui-ci ne détient pas actuellement une attestation de sécurité valide ou si le niveau de son attestation doit être réajusté. Veuillez transmettre votre demande écrite à Amalia Maquiling par télécopieur au 819-956-3600, ou par courriel à [Amalia.Maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Amalia.Maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca), incluant les renseignements ci-dessous.

- Dénomination sociale de l'entreprise
- Adresse postale
- Prénom et nom de famille de la personne-ressource
- Numéro de téléphone de la personne-ressource
- Titre de la personne-ressource
- Numéro de télécopieur
- Adresse électronique de la personne-ressource
- Numéro d'entreprise - approvisionnement
- Langue de correspondance préférée
- Niveau de sécurité requis

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité à TPSGC, veuillez consulter le site Web suivant :<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca> ou téléphoner au 1-866-368-4646 (sans frais).

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**TABLE DES MATIÈRES**

**PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Exigences relatives à la sécurité
- 1.4 Compte rendu

**PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentations des offres
- 2.3 Ancien fonctionnaire
- 2.4 Demandes de renseignements - DOC
- 2.5 Lois applicables

**PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

- 3.1 Instructions pour la préparation des offres

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

**PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

- 5.1 Attestations exigées avec l'offre
- 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

**PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Attestation de sécurité du personnel

**PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

**7A. OFFRE À COMMANDES**

- 7A.1 Offre
- 7A.2 Exigences relatives à la sécurité
- 7A.3 Clauses et conditions uniformisées
- 7A.4 Durée de l'offre à commandes
- 7A.5 Responsables
- 7A.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (s'il y a lieu)
- 7A.7 Utilisateurs désignés
- 7A.8 Procédures pour les commandes subséquentes
- 7A.9 *Instrument de commande*
- 7A.10 Limite des commandes subséquentes
- 7A.11 Ordre de priorité des documents
- 7A.12 Attestations
- 7A.13 Lois applicables

**7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

- 7B.1 Besoin
- 7B.2 Clauses et conditions uniformisées
- 7B.3 Durée du contrat

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

- 7B.4 Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7B.5 Paiement
- 7B.6 Instructions pour la facturation
- 7B.7 Assurances
- 7B.8 Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
- 7B.9 Règlements concernant les emplacements du gouvernement
- 7B.10 Réunion avant le début des travaux

**Liste des annexes:**

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - L'offre financière
- Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D – Commande subséquente virtuelle
- Annexe E- Liste des bâtiments potentiels
- Annexe F - Formulaire de rapport trimestriel d'utilisation
- Annexe G - Formulaire de devis "travail supplémentaire"
- Annexe H - Entente de non-divulgateion

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**1. Introduction**

Le modèle de la demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instruction pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 **Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;**
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
- Partie 7A : contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables.
- Partie 7B : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin (annexe A), la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, la Commande subséquente virtuelle, la Liste des bâtiments potentiels, le Formulaire de rapport trimestriel d'utilisation, le Formulaire de devis "travail supplémentaire" et l'Entente de non-divulgateion.

**1.2 Sommaire**

**Demande d'offre à commandes**

La présente est une demande en vue de l'établissement d'offres à commandes (OC). Une OC ne constitue pas un contrat et n'engage pas Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à acheter les services décrits ou à attribuer des contrats connexes. Toute OC subséquente correspond à une offre de fourniture de certains services au Canada, à des prix prédéterminés ou selon des barèmes de prix fixes, conformément à des modalités préétablies. L'OC peut être acceptée par un utilisateur désigné au nom du Canada, pour une période de temps déterminée.

Un contrat distinct est établi chaque fois qu'une commande relative à la prestation de services est passée dans le cadre d'une OC. La responsabilité du Canada est limitée à la valeur réelle des commandes passées par l'utilisateur identifié dûment autorisé, et ce, pour la durée indiquée dans la commande.

**Exigence**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) invite les offrants intéressés à répondre à la présente demande d'offres à commandes (DOC) en vue de fournir des services d'analyse du rendement

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

énergétique des immeubles et de surveillance hors site. Ces services permettront au Ministère de réaliser des économies opérationnelles, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'économiser de l'énergie grâce à des technologies de bâtiments intelligents conformément à l'énoncé des exigences figurant à l'**annexe A**. Cette exigence s'applique à de multiples bâtiments qui appartiennent à TPSGC et administrés par celui-ci. Les immeubles en question sont situés un peu partout au Canada (se reporter à la liste de l'annexe E) et peuvent comprendre des immeubles appartenant à d'autres ministères ou qui sont gérés par d'autres ministères.

#### **1.2.1 Période**

Cette DOC se traduira en trois (3) offres à commandes individuelle et nationale (OCIN) valide pour cinq 5 ans.

#### **1.2.2 Accords**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

#### **1.2.3 Exigence de non-divulgarion**

Une exigence de non-divulgarion, énoncée à l'article 3.2 de la Partie 7B.2.2 des présentes, s'applique au besoin pour permettre l'accès à la salle des données afin d'obtenir des documents d'information concernant la présente invitation à soumissionner.

#### **1.3 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7A - Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du **Programme de sécurité industrielle (PSI)** de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

#### **1.4 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

**2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de l'article 05 - Présentation des offres - du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : Cent *quatre-vingt* (180) jours

**2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de cette demande d'offre à commandes, la transmission des offres par télécopieur à l'intention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada n'est pas jugée pratique et ne sera conséquemment pas acceptée.

**2.3 Ancien fonctionnaire**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

**Définitions**

Pour les fins de cette clause, ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a) un individu;
- b) un individu qui s'est incorporé;
- c) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

**Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

**OUI** ( )      **NON** ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés: 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

**Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **OUI** ( )      **NON** ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante:

- a) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c) la date de la cessation d'emploi;
- d) le montant du paiement forfaitaire;
- e) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

**2.4 Demandes de renseignements - DOC**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins (10) dix civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrans devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrans. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrans.

## **2.5 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois dans la province ou territoire selon où le travail se déroule.

À leur discrétion, les offrans peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrans acceptent les lois applicables indiquées.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

**3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (6 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

1. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
2. utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**3.2 Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les offrants auront accès à des documents de référence lors de la signature d'un accord de non-divulgence identifié à la section 1.2.3. L'accès à la « salle des données » sera fournie par le biais d'un site FTP ou équivalent. Les offrants pourront demander l'accès en remplissant l'annexe H et en envoyant un courriel au responsable de l'offre à commandes. L'accès sera fourni à un contact identifié par chaque offrant.

**3.2.1 Exigences particulières relatives au format de la proposition**

Le nombre maximum de pages (en tenant compte du texte et des graphiques) à déposer pour les exigences cotées (se reporter à la partie 4) est de trente (30) pages.

Les pages suivantes ne font pas partie du maximum de pages susmentionné :

- Lettre d'accompagnement;
- Formulaire de déclaration et d'attestations;
- Dispositions relatives à l'intégrité – Renseignements connexes;
- Page de couverture du document de demande de propositions;
- Page couverture des modifications au document de demande de propositions;
- Formulaire de proposition de prix (annexe B);

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

- Curriculum vitæ (CV) des membres du personnel (trois pages maximum par CV);
- Attestations et permis.

Conséquence de la non-conformité : Toutes les pages au-delà du nombre limite et toute autre pièce jointe seront retirées de la proposition. Elles ne seront pas évaluées par les membres du Comité d'évaluation de TPSGC.

**3.3 Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B - Offre financière. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

L'offre financière doit être scellée dans une enveloppe distincte.

**3.4 Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

**4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin dans la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

**4.2 Présentation de preuves**

Les éléments de preuve qui sont décrits aux paragraphes **4.3.1 à 4.3.2** doivent être inclus dans la proposition de l'offrant à la date de clôture de l'appel d'offres. Si l'offrant ne fournit pas les preuves demandées, l'offre sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

Les preuves présentées par l'offrant pourront faire l'objet d'une vérification. TPSGC se réserve le droit de vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de l'information et de vérifier si les clients cités en référence sont satisfaits des services offerts. Si l'on ne peut pas obtenir confirmation de renseignements auprès des personnes-ressources des clients indiquées dans l'offre, celle-ci sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée.

**4.3 Évaluation technique**

**4.3.1 Critères techniques obligatoires**

Chaque offre fera l'objet d'un examen visant à en déterminer la conformité aux critères techniques obligatoires. Les offres qui ne répondent pas aux exigences obligatoires seront jugées irrecevables et seront rejetées d'emblée.

Dans les tableaux ci-dessous, on entend par « mise en œuvre terminée » que le système a été installé correctement et que l'offrant a commencé la collecte et l'analyse de données, ainsi que la surveillance de l'infrastructure du client.

**4.3.1.1 Expérience de l'offrant**

L'offrant doit remplir le tableau ci-dessous afin de prouver qu'il a suffisamment d'expérience de la mise en œuvre et de la fourniture de services continus :

Élément	Description
Bref historique de l'offrant et de son expérience pertinente de la mise en œuvre des services demandés dans la présente DOC.	
Bref historique de l'offrant et de son expérience pertinente de la fourniture continue des services demandés dans la présente DOC.	

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**4.3.1.2 Projets cités en référence**

L'offrant doit remplir le tableau ci-dessous pour prouver qu'il a réalisé au moins trois (3) projets pertinents au cours des cinq (5) dernières années dans au moins cinq (5) immeubles d'une superficie gérée totale d'au moins 100 000 m<sup>2</sup>, et que les systèmes sont en interface avec un système de contrôle automatique de bâtiments d'au moins trois (3) fournisseurs distincts. Utiliser plus d'espace au besoin.

Nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente	Projet en référence n° 1 :	Projet en référence n° 2 :	Projet en référence n° 3 :	Total
Nom et titre de la personne-ressource du client qui peut confirmer l'information présentée dans la proposition	Nom : _____ Titre : _____	Nom : _____ Titre : _____	Nom : _____ Titre : _____	
Téléphone et courriel de la personne-ressource	Numéro de téléphone: _____ Courriel : _____	Numéro de téléphone: _____ Courriel : _____	Numéro de téléphone: _____ Courriel : _____	
Nombre d'années écoulées depuis la mise en œuvre				
Brève description de la gamme de services offerts (utiliser des feuilles séparées si vous manquez d'espace)				
Nombre de biens (immeubles) compris dans le projet (au moins un total de cinq immeubles pour l'ensemble des projets cités en référence)				
Superficie totale (m <sup>2</sup> ) des biens (immeubles) gérés dans le cadre du contrat (au moins un total de 100 000 m <sup>2</sup> pour l'ensemble des projets cités en référence)				
Nombre et nom des systèmes de contrôle automatique de bâtiments auxquels la solution est appliquée (au moins trois fournisseurs distincts de systèmes de contrôle automatique de bâtiments pour l'ensemble des projets cités en référence)				
Économies réalisées après la mise en œuvre du système (sous la forme d'une valeur annuelle ou d'un pourcentage du budget énergétique total)				

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**4.3.1.3 Personnel principal**

Fournir une liste des gestionnaires de projet et des experts en la matière (EM) qui seront affectés au projet. Cette liste doit comprendre au moins un gestionnaire de projet et un EM.

Fournir des renseignements détaillés et de l'information sur les qualités requises concernant les membres du personnel qui seront affectés à l'entente. Cela comprend leur CV et leurs attestations.

**4.3.1.3.1 Gestionnaire de projet**

L'offrant doit remplir le tableau suivant pour chaque gestionnaire de projet qui travaillera à la satisfaction de cette exigence. Le gestionnaire de projet doit détenir un diplôme lié au domaine des systèmes de contrôle automatique de bâtiments ou de la gestion de projets de construction, et avoir au moins trois (3) ans d'expérience de travail pertinente au cours des cinq (5) dernières années. L'offrant doit indiquer deux (2) projets pertinents pour lesquels le gestionnaire a été le gestionnaire de projet principal. Utiliser plus d'espace au besoin.

Nom du gestionnaire de projet :		
Nombre d'années et de mois d'expérience pertinente : _____ années _____ mois		
Nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente	Projet en référence n° 1 : _____	Projet en référence n° 2 : _____
Nom et titre de la personne-ressource du client qui peut confirmer l'information présentée dans la proposition	Nom : _____ Titre : _____	Nom : _____ Titre : _____
Téléphone et courriel de la personne-ressource du client	Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____	Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____
Période d'exécution du projet (indiquer l'année, le mois et le jour)	Date de début : _____(année et mois) Date d'achèvement : _____(année et mois)	Date de début : _____(année et mois) Date d'achèvement : _____(année et mois)
Qualités requises : diplômes et attestations.  <i>Des copies valides des diplômes et des attestations devraient être fournies avec l'offre. Cependant, si de telles copies ne sont pas fournies</i>		

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

<p><i>avec l'offre avant la date de clôture de l'appel d'offres, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin que ce dernier puisse se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'appel d'offres et de se conformer aux exigences dans le délai imparti entraînera l'irrecevabilité de l'offre.</i></p>		
--	--	--

**4.3.1.3.2 Expert en la matière**

L'offrant doit remplir le tableau suivant pour chaque EM qui travaillera à la satisfaction de cette exigence. Les EM doivent détenir un diplôme en ingénierie lié au domaine des systèmes d'automatisation des immeubles et avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience pertinente au cours des cinq (5) dernières années. Les EM qui n'ont pas de diplôme lié au domaine des systèmes d'automatisation des immeubles doivent avoir acquis au moins cinq (5) ans d'expérience pertinente au cours des huit (8) dernières années. L'offrant doit indiquer deux (2) projets pertinents pour lesquels l'EM a été l'EM principal. Utiliser plus d'espace au besoin.

Nom de l'expert en la matière :		
Nombre d'années et de mois d'expérience pertinente: _____ années _____ mois		
Nom de l'organisation ou de l'entreprise cliente	Projet en référence n° 1: _____	Projet en référence n° 2 : _____
Nom et titre de la personne-ressource du client qui peut confirmer l'information présentée dans la proposition	Nom: _____  Titre: _____	Nom: _____  Titre: _____
Téléphone et courriel de la personne-ressource du client	Numéro de téléphone : _____  Courriel: _____	Numéro de téléphone : _____  Courriel: _____

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

Période d'exécution du projet (indiquer l'année, le mois et le jour)	Date de début :  _____ ( année et mois) Date d'achèvement :  _____ ( année et mois)	Date de début :  _____ ( année et mois) Date d'achèvement :  _____ ( année et mois)
Qualités requises : diplôme et attestations.  <i>Des copies valides des diplômes et des attestations devraient être fournies avec l'offre. Cependant, si de telles copies ne sont pas fournies avec l'offre avant la date de clôture de l'appel d'offres, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin que ce dernier puisse se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer aux exigences dans le délai imparti entraînera l'irrecevabilité de l'offre.</i>		

**4.3.1.4 Volets et services**

Le tableau suivant doit être rempli et joint à l'offre.

Référence dans l'énoncé des exigences	Exigences techniques obligatoires	Section ou page citée dans la proposition de l'offrant
3.1	Solution complète (comme il est décrit aux points A à G de la section 3.1 de l'énoncé des exigences)	
3.1.1	Collecte de données du système de contrôle automatique de bâtiments à des intervalles d'au moins une minute	
3.1.2	Collecte des données des compteurs d'énergie à des intervalles d'au moins 15 minutes	
3.1.3.1 3.1.3.2	Détection et diagnostic automatisés des défaillances au moyen de l'analytique et fondés sur les données du système de contrôle automatique de bâtiments	
3.1.3.3	Ordres de travaux fondés sur les données du système de détection et de diagnostic des défaillances, et description claire des mesures recommandées	

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

3.1.3.3	Examen des anomalies et des signaux d'alarme par l'EM avant la transmission des ordres de travaux	
3.1.3.4. A, B et C 3.1.4	Capacité d'optimisation des immeubles, ce qui comprend notamment les séquences d'opérations et les valeurs de réglage, mais exclut les modifications apportées directement au système de contrôle automatique de bâtiments	
3.1.5	L'interface utilisateur respecte ou dépasse les exigences relatives à l' <i>interface utilisateur</i> (section 3.1.5 de l'énoncé des exigences)	
3.1.6	Estimation des économies sur les ordres de travaux ou sur les mesures recommandées	
3.1.7	Tableaux de bord des gestionnaires et des utilisateurs affichant les renseignements exigés à la section sur la <i>visualisation des données</i> (section 3.1.7 de l'énoncé des exigences)	
3.1.8	Capacité de surveiller le rendement des fournisseurs de services d'entretien immobilier	
3.1.9	Capacité de production de rapports mensuels	
3.3.A	Disponibilité minimale du système : 99 % durant les heures d'utilisation et 95 % le reste du temps	
3.4.B	Les données recueillies sont stockées et tenues à jour au Canada	
3.5	Les données recueillies demeurent la propriété intellectuelle du Canada	
3.6	Solution clé en main	

#### 4.3.2 Exigences techniques cotées

Les offres qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées comme il est indiqué dans les tableaux insérés ci-dessous.

Les offres qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points indiqué pour chacun des critères seront déclarées irrecevables. Chacun des critères techniques cotés devrait être traité séparément.

Pour être considérée comme recevable, une offre doit obtenir un total d'au moins 180 points pour les exigences techniques cotées.

Afin de se qualifier pour le processus de notation, les propositions doivent répondre aux exigences cotées suivantes et devront indiquer dans quelles section et page de l'offre il y est fait référence.

Le tableau suivant doit être rempli et joint à l'offre.

		<b>Notation des exigences techniques</b>	<b>Maximum de points</b>	<b>Note de passage minimale</b>	<b>Section ou page correspondante de l'offre</b>
	Installation et	Exigences et restrictions relatives à l'installation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autres pièces d'équipement sont-elles nécessaires?</li> <li>• A-t-on des attentes et des besoins particuliers en matière de construction?</li> <li>• A-t-on des exigences et des besoins particuliers en ce qui concerne le système de contrôle automatique de bâtiments relatif à l'immeuble?</li> <li>• La coordination des sous-traitants est-elle comprise?</li> <li>• Y a-t-il d'autres conditions préalables?</li> </ul>	10	6	

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

		<b>Notation des exigences techniques</b>	<b>Maximum de points</b>	<b>Note de passage minimale</b>	<b>Section ou page correspondante de l'offre</b>
1	déploiement	Plan de déploiement (en fonction de la commande subséquente virtuelle), y compris les principaux jalons <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de la première mise en œuvre</li> <li>• Complétude du calendrier de mise en œuvre</li> </ul>	5	3	
2	Plateforme	Plateforme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels services de détection et de diagnostic des défaillances et d'analytique sont assurés par le personnel de l'offrant, et quels services sont fournis par des fournisseurs tiers sous la supervision de l'offrant?</li> <li>• Quels sont les produits compris dans la solution, et quel est le nom de leur fabricant?</li> <li>• S'agit-il d'une solution matérielle ou logicielle, d'un service ou d'une combinaison de ce qui précède?</li> </ul>	25	15	
		Analytique – Détection et diagnostic des défaillances : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La manière dont la plateforme d'analytique effectue la détection et le diagnostic des défaillances</li> <li>• Le degré d'automatisation du système par rapport aux tâches manuelles</li> <li>• Dans quelle mesure les EM participent-ils à l'évaluation des diagnostics et des ordres de travaux, ainsi qu'à la préparation des recommandations et des ordres de travaux?</li> <li>• L'analyse du rendement de l'équipement et les recommandations relatives à la mise en service continue sont-elles incluses dans la solution?</li> </ul>	40	24	
		Analyse énergétique <ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de l'analyse énergétique effectuée et des rapports produits</li> <li>• Méthode utilisée pour détecter les anomalies et les déviations</li> <li>• Pratiques pour la formulation de recommandations à l'intention du Canada en ce qui concerne les améliorations et les modifications</li> </ul>	40	24	

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

		<b>Notation des exigences techniques</b>	<b>Maximum de points</b>	<b>Note de passage minimale</b>	<b>Section ou page correspondante de l'offre</b>
		Mesure et vérification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification et production de rapports sur les économies réalisées</li> <li>• Mesure de la consommation, du rendement de l'équipement, du confort de l'immeuble, etc., et production de rapports connexes</li> <li>• Méthodes utilisées pour montrer comment les objectifs d'économies sont fixés</li> </ul>	20	12	
		Mise en service continue et optimisation des immeubles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité du système à fournir des recommandations pratiques à l'intention des responsables de l'immeuble</li> </ul>	5	3	
		Contenu et qualité des rapports	5	3	
3	Intégration	Système, intégration et connectivité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration avec le système de contrôle automatique de bâtiments et les systèmes de mesure de l'immeuble</li> <li>• Attentes relatives à la manière dont les données de l'immeuble fournies par le Canada devront être configurées et transmises au système de l'offrant, le cas échéant</li> <li>• Architecture de réseau</li> <li>• Séparation des réseaux du Canada sur place</li> <li>• Connexion au moteur d'analyse</li> <li>• Toutes les exigences (conditions préalables) qui ont trait à la connexion entre le système de contrôle automatique de bâtiments et le moteur d'analyse de l'offrant</li> <li>• Sécurité de la solution de connexion</li> <li>• Organigramme montrant la manière dont la solution proposée est intégrée aux systèmes et aux sources de données existants</li> </ul>	25	15	
		Restrictions et exclusions relatives à la connectivité et aux systèmes de contrôle automatique de bâtiments. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de l'offrant à permettre la connexion à tous les systèmes énumérés dans l'énoncé des exigences (p.3.2, Réseau et intégration)</li> <li>• Toutes les autres exclusions et restrictions</li> </ul>	15	9	
		Possibilité d'intégration et d'échange de données avec des applications tierces (interface de programme d'application, services Web, accès aux données recueillies et à la base de données sur les ordres de travaux)	10	6	

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

		<b>Notation des exigences techniques</b>	<b>Maximum de points</b>	<b>Note de passage minimale</b>	<b>Section ou page correspondante de l'offre</b>
4	Services	Opérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de service de l'organisation, ce qui comprend la répartition des appels, les appels de service avec le personnel technique et les contrôles des processus internes conçus pour garantir le fonctionnement opportun et en circuit fermé</li> <li>• Information sur les systèmes et les procédures pour le maintien de l'intégrité des données (p. ex., sécurité, copies de sauvegarde, continuité des activités)</li> </ul>	10	6	
		Capacité du système à transmettre des ordres de travaux concernant des problèmes particuliers touchant de l'équipement et des appareils. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à détecter le problème au moyen d'un système à base de règles et de l'analytique</li> <li>• Capacité à consigner ce qui a été découvert</li> <li>• Conseils clairs et pratiques pour l'équipe de gestion des installations du Canada et les fournisseurs de services</li> <li>• Suivi des résultats des mesures prises par les fournisseurs de services au fil du temps</li> </ul>	20	12	
		Niveaux de service et indicateurs de rendement clé proposés par l'offrant	5	3	
		Fonctionnement et soutien du centre de commandement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Heures de disponibilité</li> <li>• Disponibilité des EM</li> <li>• Temps de réaction pour la prestation des services, selon les besoins (p. ex., installations et personnel déjà en place)</li> </ul>	5	3	
		Capacité à étendre la solution (y compris l'intégration) à d'autres immeubles	10	6	
		Capacité à fournir des services supplémentaires (p. ex., analyse et tableaux de bord sur mesure) à la demande du Canada.	5	3	
		Service à la clientèle <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps normal de réponse aux demandes du client</li> <li>• Traitement des plaintes du client</li> <li>• Niveaux de service et qualité des produits</li> </ul>	5	3	
		Disponibilité de la formation (information sur la formation initiale fournie par l'offrant au personnel responsables de l'immeuble et au personnel d'entretien pour assurer l'entretien du système)	5	3	
		<b>TOTAL DES POINTS TECHNIQUES</b>	<b>265</b>		

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
 Direction des services du bâtiment intelligent  
 EN438-170958

**4.3.3 Guide de notation**

	<b>0 point</b>	<b>Faible</b>	<b>Inadéquat</b>	<b>Adéquat</b>	<b>Entièrement Satisfaisant</b>	<b>Excellent</b>
<b>Installation et déploiement</b>	N'a pas fourni de renseignements pouvant être évalués sur l'installation et le déploiement, ou le respect de l'exigence relative à l'installation et au déploiement.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal l'exigence définie. Les renseignements fournis ne démontrent aucune compréhension ou capacité à répondre à l'exigence relative à l'installation et au déploiement.	Montre une certaine compréhension de la plupart des exigences définies. Certaines des caractéristiques de la solution ne répondent pas complètement aux exigences relatives à l'installation et au déploiement.	Montre une compréhension adéquate de la plupart des exigences définies. Les solutions proposées pour l'installation et le déploiement respectent le niveau de satisfaction minimal.	Montre une bonne compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques d'installation et de déploiement proposées pour la solution sont entièrement conformes à la spécification et aux exigences de l'État.	Montre une excellente compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques d'installation et de déploiement proposées pour la solution dépassent la spécification et les exigences de l'État.
<b>Plateforme</b>	N'a pas fourni les renseignements qui pourraient être évalués pour démontrer sa compréhension ou le respect de l'exigence relative à la plateforme.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal l'exigence relative à la plateforme. Les renseignements fournis ne démontrent aucune compréhension ou capacité à répondre à l'exigence relative à la plateforme.	Montre une certaine compréhension de la plupart des exigences définies. Certaines des caractéristiques de la solution ne répondent pas complètement à l'exigence relative à la plateforme.	Montre une compréhension adéquate de la plupart des exigences définies. Les caractéristiques proposées pour la plateforme de la solution respectent le niveau de satisfaction minimal.	Montre une bonne compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques proposées pour la plateforme de la solution sont entièrement conformes à la spécification et aux exigences de l'État.	Montre une excellente compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques proposées pour la plateforme de la solution dépassent la spécification et les exigences de l'État.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

<b>Intégration</b>	N'a pas fourni les renseignements qui pourraient être évalués pour démontrer sa compréhension ou le respect de l'exigence relative à l'intégration.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal l'exigence définie. Les renseignements fournis ne démontrent aucune compréhension ou capacité à répondre à l'exigence relative à l'intégration.	Montre une certaine compréhension de la plupart des exigences définies. Certaines des caractéristiques de la solution ne répondent pas complètement à l'exigence relative à l'intégration.	Montre une compréhension adéquate de la plupart des exigences définies. Les caractéristiques d'intégration proposées pour la solution respectent le niveau de satisfaction minimal.	Montre une bonne compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques d'intégration proposées pour la solution sont entièrement conformes à la spécification et aux exigences de l'État.	Montre une excellente compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques d'intégration proposées pour la solution dépassent la spécification et les exigences de l'État.
<b>Services</b>	N'a pas fourni les renseignements qui pourraient être évalués pour démontrer sa compréhension ou le respect de l'exigence relative aux services.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal l'exigence définie. Les renseignements fournis ne démontrent aucune compréhension ou capacité à répondre à l'exigence relative aux services.	Montre une certaine compréhension de la plupart des exigences définies. Certaines des caractéristiques de la solution ne répondent pas complètement à l'exigence relative aux services.	Montre une compréhension adéquate de la plupart des exigences définies. Les caractéristiques proposées pour la solution respectent le niveau de satisfaction minimal.	Montre une bonne compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques proposées pour les services de la solution sont entièrement conformes à la spécification et aux exigences de l'État.	Montre une excellente compréhension de toutes les exigences définies. Les caractéristiques proposées pour les services de la solution dépassent la spécification et les exigences de l'État.
<b>Restrictions et exclusions relatives à la connectivité et aux systèmes de contrôle automatisé de bâtiments (énoncé des exigences, p. 3.2, Réseau et intégration)</b> <b>Se reporter à la partie 3 (Intégration) dans le tableau ci-dessus (Exigences techniques cotées)</b>	La solution proposée ne permet pas l'intégration complète avec au moins cinq (5) des systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.	La solution proposée ne permet pas l'intégration complète avec quatre (4) des systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.	La solution proposée ne permet pas l'intégration complète avec trois (3) des systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.	La solution proposée ne permet pas l'intégration complète avec deux (2) des systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.	La solution proposée ne permet pas l'intégration complète avec un (1) des systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.	La solution proposée permet l'intégration complète avec tous les systèmes de contrôle automatisé de bâtiments énumérés dans la commande subséquente virtuelle.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

#### 4.4 Évaluation financière

Les offrants doivent préparer et fournir une offre financière jointe en réponse à la présente DOC (se reporter à l'annexe B). À la suite de l'évaluation technique, on procédera à l'évaluation des offres financières de toutes les offres déclarées recevables.

#### 4.5 Méthode de sélection

Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la DOC;
- (b) respecter toutes les exigences obligatoires, y compris les exigences techniques obligatoires de la section 4.3.1;
- (c) obtenir la note minimale **globale** de 180 points;
- (d) obtenir le **minimum de points pour chaque critère technique**, comme il est indiqué à la section 4.3.2 pour tous les critères cotés.

Les offres qui ne respectent pas les conditions a), b), c) ou d) seront déclarées non recevables.

L'offre recevable ayant obtenu le plus de points, ou celle proposant le prix le plus bas, ne sera pas nécessairement retenue.

#### 4.6 Procédure d'évaluation

La sélection sera faite en fonction de la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix.

1. À cette fin, 70 % des points seront attribués à l'offre technique, et 30 % à la proposition de prix.
2. Seules les offres qui obtiennent les trois notes globales les plus élevées (note globale pour le mérite technique et le coût) seront recommandées pour l'établissement d'une offre à commandes. Les travaux seront divisés de la manière suivante : 50 %, 30 % et 20 %, de la note globale la plus élevée à la plus faible.
3. On calcule la note de l'offre financière selon la méthodologie décrite à la section 4.6.1.

##### 4.6.1 Exemple de détermination du meilleur rapport qualité-prix collectif :

Le prix moyen (PM) de toutes les soumissions recevables sera déterminé par l'addition du « prix total évalué de la proposition » (de l'annexe B « Offre financière ») de toutes les soumissions recevables et la division par le nombre de soumissions recevables. Afin d'éliminer que les offres élevées biaisent les résultats, les soumissions dont le « prix total évalué de la proposition » est supérieur à 1,5 fois du prix moyen des soumissions recevables ne seront pas inclus dans le re-calcul du prix moyen.

La note financière (NF) pour chaque soumission recevable sera déterminée comme suit :

$NF = (PM / P) \times 30$  (à une valeur maximale de 30 points) où P est le « prix total évalué de la proposition » (de l'annexe B « Offre financière »).

Dans l'exemple ci-dessous, le prix moyen initial de toutes les soumissions est de 83,000 \$. Vu que le prix soumis par l'offrant 4 est supérieur à 1,5 fois du prix moyen de toutes les soumissions (c'est-à-dire, supérieure à 124,500 \$), le prix soumis par l'offrant 4 ne figure plus dans le re-calcul du prix moyen. Finalement, le prix moyen est de 60,667 \$.

Les notes techniques sont calculées au prorata, selon la note totale possible (c'est-à-dire 265 points).

L'offre qui obtient la note totale la plus élevée (l'addition des points techniques et des points pour le prix) est considérée comme celle qui représente la meilleure valeur pour le Canada. Dans cet exemple, l'offrant 1, qui a la note totale la plus élevée, se verra accorder 50 % du travail, alors que

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

l'offrant 3 obtiendra 30 % du travail et que l'offrant 2 en obtiendra 20 %. Voir la section 7A.8 pour plus de détails.

Note combinée la plus élevée : mérite technique (70 %) et prix (30 %)

Offres des soumissionnaires :

	<b>Offrant 1</b>	<b>Offrant 2</b>	<b>Offrant 3</b>	<b>Offrant 4</b>
Price fixé	80,000 \$	75,000 \$	27,000 \$	150,000 \$
Prix moyen initial	83,000 \$			
Plafond établi (1,5 x prix moyen initial)	124,500 \$			
Prix qui font partis dans le calcul du prix moyen	80,000 \$	75,000 \$	27,000 \$	
Prix moyen	60,667 \$			

Calcul du meilleur rapport qualité-prix collectif :

	<b>Offrant 1</b>	<b>Offrant 2</b>	<b>Offrant 3</b>	<b>Offrant 4</b>
Points techniques attribués	250	225	220	260
Calcul des points techniques	250/265*70	225/265*70	220/265*70	260/265*70
Points techniques attribués	66,04	59,43	58,11	68,68
Calcul des points pour le prix	60667/80000*30	60667/75000*30	30 (lower than average)	60667/150000*30
Points accordés pour le prix	22,75	24,27	30,00	12,13
Total des points	88,79	83,70	88,11	80,81
Classement	1	3	2	4
Attribution du travail	50 %	20 %	30 %	0 %

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

**5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

**5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

**5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements Supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

**5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

**5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

**5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes**

**5.2.3.1 Statut et disponibilité du personnel**

M3020T (2016-01-28)

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 6: EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

**6.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
  - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
  - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
  - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le document « [Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31>) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

**6.2 Attestation de sécurité du personnel**

L'offrant devrait préciser les renseignements suivants sur tous les employés proposés à la Partie 4, Évaluation technique, pour assurer les services dans le cadre de toute commande subséquente qui sera attribuée.

	<b>NOMS (Nom et prénom) (écrire en lettres moulées)</b>	<b>DATE DE NAISSANCE (Jour/Mois/Année)</b>
1	Chargé de projet	
2	Expert en la matière	
3		
4		
5		
6		

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

**7A OFFRE À COMMANDES**

**7A.1 Offre**

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

**7A.2 Exigences relatives à la sécurité**

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.  
Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC, TPSGC, ces derniers **NE** peuvent **PAS PÉNÉTRER** sur les lieux sans une escorte.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

**7A.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**7A.3.1 Conditions générales**

2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

**7A.3.2 Offres à commandes - établissement de rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « F ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;  
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;  
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **7A.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **7A.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ inclusivement.

##### **7.4.4 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « E » de l'offre à commandes.

#### **7A.5 Responsables**

##### **7A.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Amalia Maquiling  
Chef d'équipe d'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Services de l'attribution des marchés immobiliers  
Place du Portage, Phase III, pièce 3C2  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : 873-469-4886  
Télécopieur : 819-956-3600  
Courriel : [amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**7A.5.2 Chargé de projet**

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

**7A.5.3 Représentants de l'offrant**

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_  
Télécopieur : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**7A.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d' fonctionnaires**

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, l'entrepreneur accepte que ce statut soit affiché sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor.

**7A.7 Utilisateurs désignés**

L'utilisateur désigné qui est autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est Environnement, santé et sécurité de la Direction générale des biens immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Cependant, l'outil pourra être utilisé par d'autres entités, tel que requis par le Canada.

**7A.8 Procédures pour les commandes subséquentes**

1. Les services seront commandés conformément aux procédures suivantes :
  - a. Pour chaque commande subséquente, les entrepreneurs seront considérés utilisant un système de répartition automatisé. Ce système fera un suivi de toutes les commandes subséquentes attribuées à chaque entrepreneur et tiendra à jour un cumul de la valeur en dollars des contrats attribués. Le système comprendra, pour chaque entrepreneur, le pourcentage de répartition idéale établi de la manière suivante : 50 % de la valeur en dollars des contrats à l'entrepreneur classé premier, 30 % de la valeur en dollars des contrats à l'entrepreneur classé deuxième et 20 % de la valeur en dollars des contrats à l'entrepreneur classé troisième. Si moins de trois (3) entrepreneurs réussissent, le pourcentage du travail à répartir sera réparti entre les offrants qui sont recommandés, selon la formule suivante :

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

$$\text{Le \% révisé de répartition} = \frac{\text{\% préétabli}}{100 \text{ moins le \% à répartir}} \times 100$$

L'entrepreneur qui aura obtenu le moins de travail en fonction de son pourcentage de répartition idéale établi par rapport aux autres entrepreneurs sera retenu pour la commande suivante.

- b. On fournira l'étendue des services à l'entrepreneur, et celui-ci présentera une offre au responsable technique conformément aux taux fixes établis dans la présente offre à commandes.
2. Le responsable technique ou le responsable de l'offre à commandes autorisera par écrit l'offrant à fournir les services en produisant une commande subséquente à la demande d'offre à commandes.
3. Toute proposition de modification de la portée des travaux doit être discutée avec le responsable technique, mais tout changement subséquent peut uniquement être autorisé au moyen d'une modification établie par le responsable technique ou le responsable de l'offre à commandes.

#### **7A.9 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC –TPSGC 944 « Commande subséquente à la demande d'offre à commandes multiples » ou autre document électronique acceptable intitulé « Commande subséquente à la demande d'offre à commandes multiples ».

#### **7A.10 Seuils des commandes subséquentes**

L'utilisateur désigné mettra en place des commandes subséquentes individuelles à la présente offre à commandes jusqu'à une valeur de 400 000 \$ (taxes applicables, honoraires et débours liés à une commande subséquente incluses). L'autorité contractante pourra mettre en place des commandes subséquentes qui dépassent 400 000\$.

#### **7A.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

1. La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
2. Les articles de l'offre à commandes;
3. Les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
4. Les conditions générales 2035 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services;
5. Annexe « A » – Le Besoin;
6. Annexe « B » - L'offre financière;
7. Annexe « C » - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
8. Annexe « D » - Commande subséquente virtuelle
9. Annexe « E » - Liste des bâtiments potentiels
10. L'offre de l'offrant \_\_\_\_\_ (*Insérer la date de l'offre*),
11. Annexe « F » - Rapport d'utilisation trimestre
12. Annexe « G » - formulaire d'estimation de coûts « travail additionnelle »
13. Annexe « H » - Accord de non divulgation

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
Direction des services du bâtiment intelligent  
EN438-170958

**7A.12 Attestations et renseignements supplémentaires**

**7A.12.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

**7A.12.2 Clauses du Guide des CCUA**

M3020C (2010-01-11) Statut et disponibilité du personnel

Si pour des raisons hors de son contrôle, l'offrant est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans son offre, l'offrant peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle de l'offrant : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si l'offrant est incapable de fournir un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire, le Canada pourrait mettre de côté l'offre à commandes

**Noms des individus qualifiés**

L'offrant doit fournir les noms des ressources attirés aux travaux de ce contrat. Les noms fournis ci-dessous doivent être les mêmes individus énumérés aux parties 4 et 6 de la soumission.

<b><i>Chargé de projet</i></b> <i>(Prénom et nom)</i>	<b><i>Expert en la matière</i></b> <i>(Prénom et nom)</i>

**7A.13 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois dans la province ou territoire selon où le travail se déroule.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**7B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

**7B.1. Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

**7B.2. Clauses et conditions uniformisées**

**7B.2.1 Conditions générales - Services**

2035 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de l'article 41 - Code de conduite et attestations - contrat, du document 2035 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée de l'offre à commandes ainsi que pour toutes commandes subséquentes à l'offre à commandes, l'offrant doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'offrant et envoyer un avis écrit au responsable de l'offre à commandes chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'offrant doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

**7B.2.2 Attestation de divulgation**

À la fin des travaux, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique et à l'autorité contractante une copie de l'attestation de divulgation qui figure à l'Annexe D pour confirmer que toutes les divulgations applicables ont été présentées ou qu'il n'y avait aucune divulgation à présenter, conformément à la section 2 du document 4007 des Conditions générales supplémentaires.

**7B.3. Durée du contrat**

**7B.3.1 Période du contrat**

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes. Les contrats découlant de chaque commande subséquente seront valides pendant deux années et auront aussi trois années optionnelles (1+1+1) qui pourront être exercés par le Canada à sa discrétion.

**7B.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (s'il y a lieu)**

**7B.5. Paiement**

**7B.5.1 Base de paiement**

L'entrepreneur sera payé un prix ferme tel que spécifié à l'annexe B, offre financière, pour les travaux exécutés conformément au contrat. Les taxes applicables sont en sus.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**7B.5.2 Mode de paiement**

- (a) paiement par le Canada pour le travail se fera après la livraison, inspection et acceptation des travaux et sur présentation des factures et tous autres documents à l'appui que le Canada exige.
- (b) les factures doivent être soumises conformément aux instructions contenues dans l'article intitulé « Instructions de facturation »

**7B.5.3 Clauses du guide des CCUA**

A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

**7B.6 Instructions pour la facturation**

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'article 12 intitulé "Présentation des factures" des conditions générales 2035. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 1) Il faut s'assurer que l'installation soit terminée et que le responsable technique l'ait acceptée avant de présenter la facture initiale.
- 2) Après l'installation, les factures pour la surveillance et l'entretien continus doivent être présentées tous les six mois. Il faut y joindre les documents à l'appui prouvant que la surveillance et l'entretien exigés ont été effectués.
- 3) Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

**7B.7 Assurance – exigences particulières**

**7B.7.1 Assurance – exigences particulières**

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues dans l'article **suivant 7B.7.2 Assurance de responsabilité civile commerciale**. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

**7B.7.2 Assurance de responsabilité civile commerciale**

L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
- f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
- m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

- n. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur*  
*Direction du droit des affaires*  
*Bureau régional du Québec (Ottawa)*  
*Ministère de la Justice*  
*284, rue Wellington, pièce SAT-6042*  
*Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

**Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :**

*Avocat général principal*  
*Section du contentieux des affaires civiles*  
*Ministère de la Justice*  
*234, rue Wellington, Tour de l'Est*  
*Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

### **7B.7.3 Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions**

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.

**DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC)**  
**Direction des services du bâtiment intelligent**  
**EN438-170958**

**7B.8 Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes**

L'entrepreneur doit se conformer à tous les ordres ou autres règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

**7B.9 Règlements concernant les emplacements du gouvernement**

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

**7B.10 Réunion avant le début des travaux**

L'entrepreneur doit participer à cette réunion avant de commencer les travaux; on dressera le procès-verbal de cette réunion. Le représentant ministériel fixera l'heure et le lieu de cette réunion.

L'entrepreneur doit fournir, au représentant ministériel, une copie de sa politique en matière de sécurité conformément aux exigences du règlement provincial applicable dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

## 1 Contexte

Le gouvernement du Canada évalue actuellement des façons d'améliorer le fonctionnement de ses bâtiments et d'augmenter l'efficacité énergétique dans l'ensemble de son portefeuille de biens immobiliers en mettant en œuvre des technologies de bâtiments intelligents.

## 2 Objectif

Le gouvernement du Canada cherche un entrepreneur d'expérience dans le but de fournir une analyse de la performance énergétique des bâtiments et d'effectuer la surveillance à distance de plusieurs bâtiments appartenant au Canada afin d'assurer leur efficacité opérationnelle, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de faire des économies d'énergie associées aux technologies de bâtiments intelligents.

## 3 Portée des travaux

La solution proposée par l'entrepreneur au Canada doit inclure toutes les exigences liées au service de cet énoncé des exigences (EE).

Tous les bâtiments sélectionnés pour ce projet ont actuellement un système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) qui génère des données qui seront utilisées relativement aux solutions proposées. Au moment de la commande subséquente, le Canada fournira à l'entrepreneur des renseignements sur les bâtiments visés, ainsi qu'une liste de l'équipement à surveiller.

L'entrepreneur doit vérifier la compatibilité du système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) existant avec son propre système et, s'il est sélectionné, fournira tous les moyens nécessaires pour se connecter au système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) existant. Le Canada ne garantit ni ne sous-entend qu'un des systèmes de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) existants sera compatible avec la solution de l'entrepreneur.

L'entrepreneur doit vérifier la disponibilité d'une alimentation électrique adéquate à l'emplacement où la solution doit être installée et, au besoin, obtenir une estimation du coût d'installation de l'alimentation électrique requise et inclure le coût dans le prix total.

L'entrepreneur doit communiquer avec les services publics locaux (électricité et gaz naturel) pour déterminer la disponibilité des incitatifs, des rabais ou des subventions de programmes de conservation qui peuvent s'appliquer à ce projet. Si de tels programmes sont disponibles, l'entrepreneur sélectionné est tenu de respecter toutes les exigences des programmes pour obtenir tous les incitatifs de service public applicables au nom de l'État. Cela comprend, sans s'y limiter, la fourniture des documents de demande de services publics locaux, des spécifications techniques, des images, des calculs à l'appui, d'un plan de mesure et de vérification, des certificats d'élimination, des factures et des preuves de paiement.

### 3.1 Composants et services

La solution doit inclure :

- A. Toutes les composantes matérielles, les logiciels et intergiciels nécessaires pour recueillir, entreposer, analyser et transmettre les données existantes sur les bâtiments;
- B. Des interfaces de programme d'application (IPA) (généralement mises en œuvre par les services Web) pour qu'une tierce partie ait accès aux données des compteurs d'énergie recueillies et à tous les renseignements relatifs aux défaillances détectées (et/ou aux ordres de travail);
- C. Une plateforme et des services d'analyse des données des bâtiments et de détection et de diagnostic des défaillances (ADB/DDD) (décrits au paragraphe 3.1.3);
- D. L'installation et la configuration initiales du système qui assurera l'interface avec le système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB);

- E. Toutes les mises à jour du matériel, des logiciels et des intergiciels qui pourraient devenir accessibles pendant la durée du contrat, y compris de nouveaux modules qui comportent des fonctionnalités auparavant indisponibles dans le produit de base.
- F. Tous les services de soutien fournis pendant la période d'exécution du contrat.

Les composants et les services décrits ci-dessus sont décrits en détail dans les sections qui suivent.

### 3.1.1 Collecte des données du système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB)

L'entrepreneur doit fournir une solution flexible et adaptable, y compris tout le matériel, tous les logiciels et intergiciels, et tout le soutien technique nécessaire pour recueillir des données pertinentes à partir du SCAB existant dans le bâtiment visé. Cela doit inclure toute la connectivité permettant l'interface avec le SCAB existant (y compris, sans s'y limiter, les passerelles, les routeurs, le câblage, etc.) et nécessaire pour le transfert des données recueillies vers le dépôt de données de l'entrepreneur.

La collecte des données du SCAB doit se faire en temps réel (24 heures par jour, 7 jours sur 7) et à un intervalle d'une minute ou moins.

### 3.1.2 Collecte des données des compteurs d'énergie

L'entrepreneur doit fournir une solution visant à recueillir et à analyser les données des compteurs d'énergie en temps réel. Les données des compteurs d'énergie doivent inclure tous les éléments suivants (s'ils sont présents dans le bâtiment) : alimentation électrique, gaz naturel, vapeur, eau chaude et eau refroidie. Ces données sur la consommation d'énergie en temps réel doivent être stockées, analysées, traduites en tendances et présentées dans des tableaux de bord en temps réel facilement compréhensibles et accessibles aux parties intéressées du Canada. La collecte des données des compteurs d'énergie doit être effectuée à un intervalle de 15 minutes ou moins.

Si de telles données des compteurs d'énergie sont disponibles par l'intermédiaire d'une base de données appartenant au Canada, l'entrepreneur doit prendre en compte le coût de la connexion à cette base de données. Sinon, l'entrepreneur doit organiser l'intégration des compteurs d'énergie au système immotique et inclure le coût d'intégration dans le prix total du contrat à la suite d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Le Canada doit fournir les contacts appropriés pour obtenir une estimation du coût pour une telle intégration des compteurs d'énergie pendant la phase de réponse à la demande de propositions résultant d'une commande subséquente.

### 3.1.3 Analyse des données des bâtiments et détection et diagnostic des défaillances

- 3.1.3.1 L'entrepreneur doit fournir une analyse des données des bâtiments et la détection et le diagnostic des défaillances (ADB/DDD) conformément à la présente section.
- 3.1.3.2 L'ADB/DDD doit avoir la capacité de forer de grandes quantités de données rapidement et d'appliquer des algorithmes fondés sur des logiciels pour déterminer et définir les tendances, de sorte qu'une gestion plus proactive des systèmes des bâtiments soit possible. L'ADB/DDD doit déterminer des tendances que les systèmes traditionnels de SCAB ignorent souvent, tirer des conclusions, aviser les parties intéressées et offrir des mesures correctives aux problèmes liés aux systèmes mécaniques et de contrôle de bâtiments au moyen de recommandations d'entretien automatisées et proactives, avant que les problèmes ne se manifestent d'une façon qui entraîne une interruption ou des périodes prolongées de fonctionnement inefficace.
- 3.1.3.3 Les résultats de l'analyse des données des bâtiments doivent être examinés par l'expert en la matière de l'entrepreneur avant d'être soumis au responsable du fonctionnement des bâtiments sous la forme d'avis/ordre de travail. Un tel avis doit inclure une identification des problèmes et des mesures correctives recommandées et/ou des sources potentielles de l'anomalie.
- 3.1.3.4 L'ADB/DDD doit offrir :
  - A. La capacité permettant aux gestionnaires du fonctionnement des bâtiments d'optimiser les activités courantes au moyen d'une série de processus, y compris, sans s'y limiter, une analyse

fondée sur les défaillances, une évaluation continue des zones, points de consigne, calendriers, des appareils de traitement de l'air concurrents, des débits d'air déséquilibrés, une dégradation des éléments de contrôle, des pannes de capteurs, une fuite des vannes, et des courroies de ventilateur desserrées;

- B. Des stratégies avancées de mise en service continue capables de prendre en compte la détection des défaillances avant les changements saisonniers des conditions climatiques (entretien proactif des bâtiments en fonction des variables géographiques et saisonnières);
- C. Une réponse ou un avis sous la forme d'un courriel ou d'un ordre de travail en réponse à une défaillance détectée, à une alarme ou à une anomalie de fonctionnement;
- D. Des rapports d'exceptions, des alarmes ou des avis et des ordres de travail automatisés.
- E. Un résumé des défaillances, des alarmes ou des anomalies de fonctionnement; et un enregistrement des avis aux gestionnaires des bâtiments, aux gestionnaires principaux des bâtiments, aux entrepreneurs du fonctionnement et de l'entretien, aux entrepreneurs responsables des compteurs, aux ingénieurs spécialisés dans leur domaine et aux agents de mise en service.

### 3.1.4 Mise en service continue et optimisation des bâtiments

L'entrepreneur doit établir un processus continu permettant de résoudre les problèmes de fonctionnement, d'améliorer le confort des occupants, d'optimiser la consommation d'énergie et de déterminer les rénovations potentielles dans les bâtiments et les installations existants. Le processus garantira le fonctionnement optimal de l', des installations et des systèmes pour répondre aux exigences actuelles. La solution doit recueillir continuellement des données sur la consommation/demande d'énergie et assurer une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 de toute situation pouvant entraîner une consommation excessive d'énergie et effectuer une analyse des données en temps réel afin de déterminer les possibilités d'économie d'énergie.

Pour garantir l'optimisation des bâtiments, l'entrepreneur doit travailler avec le responsable du fonctionnement sur place et à distance pour vérifier et optimiser l'ordonnancement et le fonctionnement des systèmes pour assurer le rendement optimal du SCAB.

Le système proposé ne sera pas utilisé pour des modifications automatiques au SCAB; au contraire, les modifications recommandées doivent être fournies, par voie électronique, au responsable du fonctionnement des bâtiments, qui mettra en œuvre les modifications proposées à sa discrétion.

### 3.1.5 Interface utilisateur

L'entrepreneur doit fournir une interface utilisateur (IU) Web sécurisée conformément à la présente section, sans qu'un logiciel du client soit nécessaire sur les postes de travail de l'utilisateur final.

La version suivante du navigateur Web (minimum) sera requise et devra être prise en charge :

- A. Microsoft Internet Explorer – Version 11
- B. Google Chrome – version actuelle datée de septembre 2016
- C. Firefox – version actuelle de septembre 2016

L'IU doit :

- A. Afficher l'information sur le bâtiment simultanément dans plusieurs formats (p. ex. un graphique des appareils de traitement de l'air, températures et tendances);
- B. Afficher toute l'information dans les deux langues officielles (anglais et français) et offrir l'option de sélectionner la langue de l'interface;
- C. Utiliser les unités de mesure du système international (SI);

- D. Avoir les outils qui permettent aux ingénieurs des bâtiments et aux parties intéressées de créer, analyser, consulter et comprendre les tendances de l'équipement utilisés par le système de bâtiment;
- E. Utiliser un protocole de communication ouvert et non breveté;
- F. Posséder des privilèges administratifs et d'utilisateur basés sur des identifiants distinctifs des utilisateurs, qui offrent la capacité à restreindre l'accès aux utilisateurs individuels à des fonctions précises;
- G. Avoir la capacité de créer des alertes et des avis définis par les utilisateurs (p. ex. courriel, téléavertisseur, ordres de travail) à l'intention des responsables du fonctionnement des bâtiments, des ingénieurs et des entrepreneurs du fonctionnement et de l'entretien afin de renforcer l'analyse découverte par le système;
- H. Avoir la capacité de suivre et de consigner les alertes et les avis mentionnés ci-dessus pour les dépannages futurs et l'analyse de l'historique;
- I. Avoir la possibilité de déterminer les avis (ordres de travail) qui ont été acceptés (reconnus) par l'utilisateur et de consigner le timbre horodateur de cette reconnaissance;
- J. Avoir la possibilité de déterminer les avis (ordres de travail) qui ont été clos (terminés) par l'utilisateur et de consigner le timbre horodateur de cette clôture;
- K. Posséder une piste de vérification des modifications apportées dans un ensemble d'utilitaires pour les administrateurs de système ou une interface d'utilisateur uniquement pour l'administrateur de système.

### 3.1.6 Démonstration des économies visées

Le système doit calculer et rendre disponibles des estimations du coût de renonciation associé au fait de ne pas corriger une défaillance ou une inefficacité opérationnelle repérée. Les coûts de renonciation (ou les économies de coûts si la défaillance ou l'inefficacité opérationnelle avait été corrigée) doivent être rapportés et le coût total cumulatif calculé sur une période d'une année.

### 3.1.7 Visualisation des données

L'entrepreneur doit fournir une solution qui est capable d'afficher de l'information liée aux bâtiments et à l'énergie sous la forme de tableaux de bord. Ces tableaux de bord doivent afficher l'information sur la qualité du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments. Ces tableaux de bord doivent être personnalisés et fournir divers niveaux d'information en fonction du public (responsables du fonctionnement des bâtiments, fournisseurs de services de fonctionnement et d'entretien des bâtiments, gestionnaires des bâtiments, ingénieurs experts en la matière, occupants, etc.).

L'information affichée doit être mise à jour, au moins, une fois par heure et doit inclure :

- A. L'historique des ordres de travail;
- B. Les ordres de travail actuellement ouverts (par ordre de priorité et par coût/économie), y compris la durée depuis la création de l'ordre de travail;
- C. La consommation d'énergie (comparée à la base de référence, normalisée par rapport à la météo) exprimée dans des valeurs absolues et comme rapport par rapport à la base de référence;
- D. Les économies d'énergie par période (p. ex. annuelle, depuis une date précise) exprimées en valeurs absolues et aussi comme le ratio comparé à la référence;
- E. La priorité des ordres de travail (d'après l'estimation des économies visées [décrites dans la section 3.1.6]);
- F. Les événements de fonctionnement et d'entretien qui se déroulent dans le bâtiment;
- G. L'information sur les conditions météorologiques.

### 3.1.8 Suivi du rendement des services d'entretien des bâtiments

La solution doit fournir des mesures visant à surveiller et à suivre le rendement des fournisseurs de services de fonctionnement et d'entretien, liées aux IRC (indicateurs de rendement clés) :

- A. Une liste de tout l'équipement et de tous les points de contrôle qui sont surveillés en vertu du contrat résultant de chaque commande subséquente;
- B. Des dossiers de chaque ordre de travail/recommandation émis(e) pendant la durée du contrat;
- C. Les données des demandes de services (ou des ordres de travail), y compris les timbres horodateurs pour la réception des demandes de services et l'achèvement des demandes de services;
- D. La fréquence des demandes de services, la durée écoulée jusqu'à l'accusé de réception de la demande et la durée écoulée jusqu'à l'achèvement du service.
- E. La solution doit être en mesure de générer des rapports sur les IRC par complexe (groupe de bâtiments proches), par bâtiment individuel ou par type d'ordre de travail/recommandation (entretien préventif, service d'urgence, etc.).
- F. L'information sur le rendement des services doit être recueillie par voie électronique et stockée dans un dépôt de données électroniques pour la durée de tout contrat résultant de chaque commande subséquente. Les employés du gouvernement du Canada possédant les justificatifs d'identité adéquats auront accès en temps réel à cette information sur le rendement des services par l'intermédiaire d'un portail Internet sur un navigateur Web.

### 3.1.9 Établissement de rapports

Un résumé de la consommation d'énergie, des tendances et des analyses, des recommandations sur l'optimisation des bâtiments et de toute autre recommandation et idée implicite doit être fourni dans un rapport mensuel.

Le rapport doit inclure, au minimum, les éléments suivants :

- A. Un résumé des activités pour la période couverte
- B. Un résumé des économies d'énergie entraînées par les activités menées dans la période couverte
- C. Mesures en attente/recommandées
- D. Résumé des observations (anomalies) découvertes

Les rapports mensuels commenceront le mois suivant la mise en œuvre de la solution dans un bâtiment et seront produits dans la première semaine du mois pour le mois précédent.

### 3.2 Réseau et intégration

La solution doit être capable de s'intégrer aux SCAB utilisés par le Canada afin de récupérer les données des systèmes des bâtiments.

Voici la liste minimale des systèmes auxquels la solution doit pouvoir s'intégrer :

- A. Alerton
- B. Andover
- C. Automated Logic
- D. Delta
- E. Honeywell
- F. Johnson Controls
- G. Reliable Controls
- H. Schneider Electric
- I. Siemens
- J. Trane

- K. VCI
- L. Walker

La solution doit être en mesure de fournir la connectivité nécessaire pour transférer les données des systèmes des bâtiments au moteur d'analyse aux fins de traitement.

### 3.3 Disponibilité, adaptabilité et interopérabilité des systèmes

La solution doit :

- A. Présenter une disponibilité d'au moins 99 % pendant les heures d'ouverture de le bâtiment et d'au moins 95 % pendant les autres périodes, et ne connaître aucune interruption de service pendant plus de trois jours consécutifs;
- B. Être adaptable pour surveiller les appareils et les compteurs supplémentaires, intégrer des capteurs supplémentaires et se déployer à d'autres bâtiments au besoin;
- C. Permettre l'intégration avec d'autres systèmes ouverts existants ou des applications de tiers.

### 3.4 Sécurité des systèmes, confidentialité du système et souveraineté des données

La solution doit :

- A. Fournir des mesures de sécurité et de protection conformes aux politiques canadiennes en matière de sécurité et de confidentialité.
- B. Veiller à ce que toutes les données recueillies auprès des bâtiments du Canada soient stockées et conservées dans le territoire du Canada.

### 3.5 Propriété et conservation des données recueillies

Toutes les données recueillies auprès des bâtiments du Canada demeurent la propriété du Canada.

L'entrepreneur doit conserver toutes les données recueillies dans les bâtiments du Canada pour la durée du contrat et rendre les données disponibles au Canada à la fin du contrat et à tout moment pendant la durée du contrat dans un format électronique (lisible par machine), y compris la description complète des données recueillies.

### 3.6 Solution clé en main

L'entrepreneur sera entièrement responsable de fournir au Canada une solution clé en main qui soit bien mise en service et opérationnelle. Elle doit comprendre toute la coordination du site, les installations électriques, le câblage du réseau ou la configuration de la communication cellulaire, l'intégration des compteurs d'énergie au besoin, les essais de la force du signal, la configuration des systèmes, etc. L'entrepreneur doit établir et garantir une connectivité stable entre le SCAB existant et la plateforme de l'entrepreneur.

### 3.7 Entretien du système

L'entrepreneur doit s'assurer que le système installé est la version la plus récente et fournir l'entretien continu du système installé, pendant la durée du contrat. Si l'entrepreneur recueille des frais mensuels, trimestriels ou annuels d'entretien ou de service, le coût des mises à niveau périodiques du système doivent être inclus dans ces frais.

### 3.8 Formation

Pendant la mise en œuvre, l'entrepreneur doit prendre les mesures qui s'imposent en vue de permettre aux gestionnaires des installations et au personnel chargé du fonctionnement des bâtiments la formation dont ils ont besoin pour veiller au bon fonctionnement de la solution et acquérir

les compétences nécessaires pour exploiter efficacement les systèmes. La formation pourra être livrée par le biais des applications en ligne.

### **3.9 Services supplémentaires**

Nonobstant les énoncés au point 3.6 – Solution clé en main, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir des services supplémentaires liés à la solution proposée lorsque le Canada le demandera, de temps en temps. De tels services peuvent être nécessaires, si des modifications considérables sont apportées aux systèmes des bâtiments du Canada ou au système de contrôle automatique de bâtiments.

Si de tels services sont demandés et autorisés par le Canada, l'entrepreneur doit être en mesure de fournir ces services et sera payé conformément aux taux horaires définis à l'annexe B.

Ces services supplémentaires ne doivent pas être pris en compte pour l'entretien continu ou toute mise à niveau des systèmes pour l'équipement et les points de contrôle qui sont surveillés dans le cadre de la solution proposée.

Une fois mises en œuvre, ces modifications doivent être incluses dans le marché de services sans l'ajout de frais supplémentaires aux frais annuels.

Annexe B  
Offre financière  
EN438-170958

Nom et adresse de l'Offrant :

---

---

---

---

---

Durant la période de l'offre à commandes, je/nous, en qualité d'offrant, calculerai/calculerons à la demande de l'autorité de l'offre à commandes les coûts estimatifs selon les tarifs horaires fixes (TVH exclue), conformément aux données dans les tableaux ci-dessous.

À moins que l'autorité de l'offre à commandes ne l'ait par ailleurs autorisé par écrit, je/nous, l'offrant/les offrants, m'engage/nous engageons :

- a) à embaucher uniquement des personnes correspondant à ces catégories et ayant les compétences nécessaires à l'exécution de chacune des tâches, au sens de la Portée des travaux de chaque commande subséquente;
- b) à calculer de façon proportionnelle les heures réellement travaillées dans le cadre des travaux d'une durée de moins d'une heure, lorsque les services sont rémunérés selon le mode de calcul des honoraires fondés sur le temps;
- c) à transmettre une liste exhaustive des personnes assignées à un projet aux termes d'une commande subséquente de services.

Signature de l'Offrant :

---

Nom  
Titre

---

---

Annexe B  
Offre financière  
EN438-170958

Les tableaux suivants doivent être remplis et soumis avec l'offre.

L'offre financière est divisée en trois parties : Partie 1 – Barème de prix 1 – Prix fermes, Partie 2 – Barème de prix 2 - « Services supplémentaires » et Partie 3 – Prix Total Évalué De La Proposition.

Une commande subséquente peut être publiée à tout moment pendant la période de l'offre à commandes. Les taux prévus dans cette offre financière s'appliquent aux commandes subséquentes exécutées dans la première année de l'offre à commandes. Les taux pour les commandes subséquentes exécutées au cours des années suivantes de l'offre à commandes seront soumis à un ajustement de l'inflation annuelle dès le 1 avril. L'ajustement, qui sera calculé sur l'année civile précédente, sera de 75% de l'augmentation de la valeur nationale de l'indice des prix à la consommation (IPC). Tous les ajustements effectués au cours des années 2 à 5 de l'offre à commandes seront calculées en utilisant les taux précédents les plus récents. Lorsque la valeur de de l'IPC a une valeur négative, elle doit être considérée comme nulle pour l'application de cet ajustement.

Les prix ajustés s'appliqueront pendant toute la durée du contrat découlant de la commande subséquente. Par conséquent, les taux contractuels ne seront pas soumis à un ajustement de prix. Voir l'exemple ci-dessous au tableau 2.

**Partie 1 – Barème de prix 1 – Prix fermes**

L'entrepreneur doit :

1. Fournir un prix de la solution clé en main pour les bâtiments indiqués dans la commande subséquente virtuelle à l'annexe D. Le coût ferme d'installation initiale sera calculé en considérant deux éléments: le coût fixe (par bâtiment) et le coût relié à la taille du bâtiment (la superficie totale intérieure brute) – un coût par mètre carré. Le coût ferme d'installation initiale n'inclut pas des frais d'entretien, de surveillance et de gestion des services.
2. Fournir un prix annuel pour les services de surveillance pour les sites indiqués. Ce coût doit inclure aussi des mises à jour périodiques des systèmes (matériels et logiciels) et l'entretien des systèmes.
3. Fournir un coût estimé pour les services supplémentaires.

Pour déterminer le coût pour l'État, les soumissionnaires peuvent choisir toute combinaison des options de paiement (tel que le coût fixe par bâtiment ou le coût per mètre carré, ou une combinaison des deux pour le coût d'installation initiale au point (a) ci-dessous). Pour que l'offre financière soit acceptée, toutes les cellules doivent comporter une valeur numérique. Cela implique d'inscrire une valeur de 0 \$ pour les options de paiement qui ne sont pas utilisées pour déterminer le coût.

La superficie intérieure brute est définie comme la superficie totale au sein de l'enveloppe de bâtiment. Cela inclut, sans s'y limiter, les locaux à bureau, les aires communes, les salles mécaniques, le stationnement et les locaux commerciaux.

Annexe B  
Offre financière  
EN438-170958

Fournir un prix détaillé pour les éléments suivants :

Tableau 1 : Commande subséquente exécutée dans la première année de l'offre à commande

Élément	Coût fixe par bâtiment  (A)	Coût/m <sup>2</sup>  (B)	Total estimé de la superficie intérieure brute pour la commande subséquente virtuelle  (C)	Valeur totale pour la commande subséquente virtuelle
a) Coût d'installation initiale (pour la commande subséquente virtuelle) par mètre carré, à l'exception des frais d'entretien, de surveillance et de gestion des services. Le même coût s'appliquera à tout immeuble supplémentaire.	\$	\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(A * 12 + B * C)$ \$
b) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 1 de la commande subséquente		\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(B * C)$ \$
c) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 2 de la commande subséquente		\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(B * C)$ \$
(i) Coût total pour 2 années fermes = (a+b+c)				\$
d) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 3 de la commande subséquente (année optionnelle 1 – contrat)		\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(B * C)$ \$
e) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 4 de la commande subséquente (année optionnelle 2 - contrat)		\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(B * C)$ \$
f) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 5 de la commande subséquente (année optionnelle 3 - contrat)		\$	437,147 m <sup>2</sup>	$(B * C)$ \$
(ii) Coût total pour 3 années optionnelles = (d+e+f)				\$
Coût total pour 5 ans = (i) + (ii)				\$

L'exemple au tableau 2 démontre comment un ajustement sera fait pour une offre hypothétique, en utilisant une valeur de 2% pour l'augmentation de l'indice de prix à la consommation nationale.

Annexe B  
Offre financière  
EN438-170958

Tableau 2 : Exemple de l'ajustement de prix

Élément	Commande subséquente exécutée dans la première année de l'offre à commande	Commande subséquente exécutée dans la deuxième année de l'offre à commande
a) Coût d'installation initiale (pour la commande subséquente virtuelle) par mètre carré, à l'exception des frais d'entretien, de surveillance et de gestion des services. Le même coût s'appliquera à tout immeuble supplémentaire.	100,000 \$	101,500 \$
b) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 1 de la commande subséquente	25,000 \$	25,375 \$
c) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 2 de la commande subséquente	25,000 \$	25,375 \$
d) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 3 de la commande subséquente (année optionnelle 1 – contrat)	25,000 \$	25,375 \$
e) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 4 de la commande subséquente (année optionnelle 2 - contrat)	25,000 \$	25,375 \$
f) Entretien, surveillance et gestion des services (en continu) – Année 5 de la commande subséquente (année optionnelle 3 - contrat)	25,000 \$	25,375 \$

Veillez noter que pour les commandes subséquentes qui seront exécutées dans la première année de l'offre à commandes, les coûts d'entretien, de surveillance et de gestion des services resteront fixes (ne seront pas ajustés) pendant la durée du contrat découlant de la commande subséquente.

**Partie 2 – Barème de prix 2 - Formulaire d'estimation du coût des services supplémentaires**

Les paiements pour les travaux exécutés en vertu de cette partie du contrat doivent être approuvés par le responsable technique.

**a) Coût de la main-d'œuvre**

Les services supplémentaires décrits à l'annexe A, Énoncé des exigences de TPSGC EN438-170958, seront exécutés selon la demande, et les frais connexes seront facturés pour la main-d'œuvre réelle. Lorsque des travaux de services supplémentaires demandés sont requis pendant la période du contrat, l'entrepreneur doit remplir et remettre le tableau à l'annexe G « Formulaire d'estimation des coûts pour les services supplémentaires ». Avant d'accomplir tous travaux supplémentaires, le soumissionnaire doit obtenir une autorisation écrite du responsable technique.

L'entrepreneur sera payé pour les travaux à taux horaire selon les taux indiqués au tableau 3 et n'aura droit à aucune autre compensation supplémentaire pour toute variation entre les heures négociées pour les services supplémentaires et les heures réellement travaillées.

Le nombre prévu d'heures par année pour les travaux supplémentaires est indiqué aux fins d'évaluation seulement.

Présenter un taux de main-d'œuvre ferme tout compris (comprenant les coûts indirects, de déplacement, de stationnement, de profit et tous les coûts connexes) en dollars canadiens.

MAIN-D'ŒUVRE : Le taux horaire fixe par catégorie sera le suivant. Seules les journées effectivement travaillées seront rémunérées, aucune disposition n'étant prévue pour les congés annuels, les jours fériés ou les congés de maladie.

Annexe B  
Offre financière  
EN438-170958

Tableau 3 : Taux de main-d'œuvre

<b>Main-d'œuvre directe</b>		Nombre d'heures  (A)	Taux horaire (B)  \$	Total  (AxB)  \$
Heures normales de travail :	Gestionnaire de projet	5	\$	\$
Du lundi au vendredi De 7 h 30 à 16 h 30	Expert en la matière	15	\$	\$
<b>Sous-total</b>				<b>\$</b>

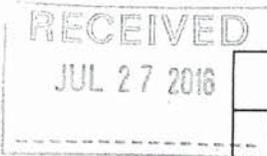
En cas d'erreurs dans le calcul du total, le prix unitaire sera retenu. Le Canada pourra conclure un contrat sans négociation.

**Partie 3 - PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE LA PROPOSITION**

<b>1. Barème de prix 1 -Prix fermes - Coût total pour 5 ans</b>	<b>\$</b>
<b>2. Barème de prix 2 – Coût des services supplémentaires</b>	<b>\$</b>
<b>PRIX ÉVALUÉ TOTAL ((1) + (2))</b>	<b>\$</b>



Government of Canada  
Gouvernement du Canada



Contract Number / Numéro du contrat

EN438-17-0958

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)  
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine PSPC - Public Services and Procurement Canada		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction PTSM-NCOE C&C
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work - Brève description du travail Implementation of a Smart Buildings System with accompanying service contract		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciales sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

Security Classification / Classification de sécurité

UNCLASSIFIED



**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC Information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

No / Non  Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC Information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?

No / Non  Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS<br>COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL<br>CONFIDENTIEL           | <input type="checkbox"/> SECRET<br>SECRET           | <input type="checkbox"/> TOP SECRET<br>TRÈS SECRET               |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT<br>TRÈS SECRET - SIGINT        | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL<br>NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET<br>NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET<br>COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS<br>ACCÈS AUX EMPLACEMENTS              |   |   |  |

Special comments:

Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?

No / Non  Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted:

Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?

No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?

No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?

No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?

No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?

No / Non  Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat EN438-17-0958
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART C (continued) / PARTIE C (suite)**

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret	NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte	NATO Confidential	NATO Secret	COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret	Protected / Protégé			Confidential / Confidentiel	Secret	Top Secret / Très Secret
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens																
Production																
IT Media Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.

12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

Région	Nom du bâtiment	Province	Ville	Superficie intérieure brute [m <sup>2</sup> ]	Consommation d'énergie annuelle [MJ]	Intensité énergétique [MJ/m <sup>2</sup> ]	Coûts d'énergie [\$/]	Intensité de coût d'énergie [\$/m <sup>2</sup> ]	Système de contrôle automatique de bâtiments installé
1 Région de l'Atlantique	North West Atlantic Fisheries Centre	NL	St John's	21,301	27,140,989	1,274	\$ 750,000	\$ 35	Honeywell
2 Région de l'Atlantique	Daniel MacDonald Building	PE	Charlottetown	16,435	15,687,065	954	\$ 463,840	\$ 28	Delta
3 Région du Québec	Shawinigan-Sud	QC	Shawinigan-Sud	26,627	24,325,127	914	\$ 465,240	\$ 17	Système Walker 200
4 Région de la capitale nationale	Major-General G. R. Pearkes Building	ON	Ottawa	105,494	112,213,736	1,064	\$ 3,243,448	\$ 31	Siemens
5 Région de la capitale nationale	National Printing Bureau	QC	Gatineau	87,727	107,925,099	1,230	\$ 1,485,831	\$ 16.94	Delta/JCL/Andover
6 Région de la capitale nationale	350 King Edward Ave.	ON	Ottawa	11,821	36,099,814	3,054	\$ 1,019,132	\$ 86	Siemens
7 Région de la capitale nationale	Statistics Canada, Main Building	ON	Ottawa	45,265	69,686,716	1,540	\$ 2,045,264	\$ 45	Delta
8 Région de la capitale nationale	Langevin Building	ON	Ottawa	11,435	13,994,443	1,224	\$ 303,774	\$ 26.57	Siemens
9 Région de la capitale nationale	La Promenade	ON	Ottawa	19,236	30,414,460	1,581	\$ 619,221	\$ 32	Siemens
10 Région de l'Ontario	Environment Canada Downsview	ON	Toronto	31,861	65,752,109	2,064	\$ 1,316,944	\$ 41.33	Delta
11 Région du Pacifique	Alvin Hamilton	SK	Regina	24,729	14,477,670	585	\$ 353,519	\$ 14	Honeywell
12 Région du Pacifique	Sinclair Centre	C.-B.	Vancouver	35,215	19,842,541	563	\$ 371,005	\$ 11	JCL

Annexe E - Liste des bâtiments potentiels  
EN438-170958

Région	Nom du bâtiment	Province	Ville	Centrale de chauffage et de refroidissement	Superficie intérieure brute [m <sup>2</sup> ]	Consommation d'énergie annuelle [MJ]	Coûts d'énergie [\$]	Système de contrôle automatique de bâtiments installé	
1	Région de l'Atlantique	Halifax, Dominion Public	NS	Halifax	n/a	14,547	10,035,620	\$ 299,864	Delta
2	Région de l'Atlantique	NWAFAC	NL	St John's	n/a	21,301	27,140,989	\$ 750,000	Honeywell
3	Région de l'Atlantique	Jean Canfield	PE	Charlottetown	Vapeur venant de la centrale de chauffage, refroidisseurs dans le bâtiment	13,080	13,098,244	\$ 463,045	Siemens
4	Région de l'Atlantique	Ralston Building	NS	Halifax	n/a	17,226	14,079,752	\$ 422,507	Alerton
5	Région de l'Atlantique	Daniel MacDonald Building	PE	Charlottetown	n/a	16,435	15,687,065	\$ 463,840	Delta
6	Région de l'Atlantique	Nicholas Denys Building	NB	Bathurst	n/a	11,881	12,554,782	\$ 354,428	Alerton
7	Région de l'Atlantique	RCMP B Division	NL	St John's	n/a	15,757	14,532,927	\$ 372,960	Johnson
8	Région de l'Atlantique	NL Data Tax	NL	St John's	n/a	15,130	14,043,399	\$ 349,007	Honeywell
9	Région de l'Atlantique	Moncton, Dominion Public	NB	Moncton	n/a	23,486	24,701,078	\$ 755,816	Delta
10	Région de l'Atlantique	RCMP "H" Division HQs	NS	Dartmouth	n/a	19,410	22,213,891	\$ 638,551	Johnson
11	Région de l'Atlantique	RCMP J Division	NB	Fredericton	n/a	14,547	19,528,909	\$ 518,137	Delta
12	Région de l'Atlantique	Summerside Taxation Centre	PE	Summerside	n/a	20,668	37,460,578	\$ 1,026,815	Siemens
<b>12 bâtiments dans la région de l'Atlantique</b>							<b>\$ 6,414,971</b>	<b>Atlantique</b>	
1	Région du Québec	Jonquière	QC	Jonquière	n/a	20,035	14,590,008	\$ 307,921	Andover
2	Région du Québec	Shawinigan-Sud	QC	Shawinigan-Sud	n/a	26,627	24,325,127	\$ 465,240	Système Walker 200
3	Région du Québec	Edifice Douanes 400 Place d'Youville/105 N	QC	Montréal	n/a	21,144	66,522,043	\$ 947,542	Siemens
4	Région du Québec	Complexe Guy-Favreau (200 René-Lévesque)	QC	Montréal	n/a	111,769	84,281,071	\$ 1,366,120	VCI
5	Région du Québec	715 Peel St	QC	Montréal	n/a	59,184	93,996,482	\$ 1,350,582	Siemens
<b>5 bâtiments dans la région du Québec</b>							<b>\$ 4,437,404</b>	<b>Québec</b>	
1	Région de la capitale nationale	Jim Flaherty Building	ON	Ottawa	Cliff	69,000	21,080,843	\$ -	Schneider Electric I/A
2	Région de la capitale nationale	Booth Administration	ON	Ottawa	Booth	9,721	14,525,261	\$ 483,976	Honeywell Excell et Delta aux étages 5 et 6
3	Région de la capitale nationale	West Memorial	ON	Ottawa	Cliff	33,621	22,083,513	\$ 522,636	Johnson
4	Région de la capitale nationale	East Memorial	ON	Ottawa	Cliff	37,140	32,204,834	\$ 886,326	Johnson Metasys
5	Région de la capitale nationale	Place du Centre	QC	Gatineau	n/a	61,945	31,285,440	\$ 756,407	INVENSYS
6	Région de la capitale nationale	P.A. Storage	ON	Ottawa	n/a	19,946	12,344,853	\$ 417,220	Niagara 2
7	Région de la capitale nationale	Personnel Records Tunneys	ON	Ottawa	Tunney's	21,119	13,483,778	\$ 392,913	VCI Controls
8	Région de la capitale nationale	455 Blvd de la Carrière	QC	Gatineau	n/a	45,079	43,878,845	\$ -	Honeywell
9	Région de la capitale nationale	Finance Building	ON	Ottawa	Tunney's	7,912	9,562,646	\$ 277,642	Johnson Metasys
10	Région de la capitale nationale	Exhibition Commission	ON	Ottawa	n/a	23,545	13,571,985	\$ 284,877	VCI Controls
11	Région de la capitale nationale	Sir William Logan	ON	Ottawa	Booth	39,696	35,808,125	\$ 1,272,184	Delta et 2 autres
12	Région de la capitale nationale	Uniform #2	ON	Ottawa	n/a	4,068	12,947,601	\$ 244,271	Andover
13	Région de la capitale nationale	Jean Talon Building	ON	Ottawa	Tunney's	70,971	45,850,005	\$ 1,346,590	Delta Controls
14	Région de la capitale nationale	Jackson Building	ON	Ottawa	n/a	25,375	19,248,430	\$ 449,209	Siemens
15	Région de la capitale nationale	Jeanne-Mance Building	ON	Ottawa	Tunney's	38,472	33,560,328	\$ 979,019	Andover
16	Région de la capitale nationale	Brooke Claxton Building	ON	Ottawa	Tunney's	26,868	30,758,814	\$ 895,414	Alerton
17	Région de la capitale nationale	Saint Andrews Tower	ON	Ottawa	Cliff	20,956	26,430,916	\$ 744,079	Johnson Controls
18	Région de la capitale nationale	Louis Saint Laurent Building	QC	Gatineau	n/a	63,888	34,854,624	\$ 796,464	Siemens
19	Région de la capitale nationale	La Salle Academy	ON	Ottawa	Cliff	14,071	23,452,414	\$ 681,878	VCI Controls
20	Région de la capitale nationale	30 Victoria	QC	Gatineau	n/a	69,655	37,950,799	\$ 659,114	Delta/Regulvar
21	Région de la capitale nationale	22 Eddy	QC	Gatineau	n/a	65,661	36,586,374	\$ 688,319	Honeywell
22	Région de la capitale nationale	Taxation Data Centre	ON	Ottawa	Confed	67,740	82,852,681	\$ 2,563,877	Siemens
23	Région de la capitale nationale	Major-General G. R. Pearkes Building	ON	Ottawa	Cliff	105,494	112,213,736	\$ 3,243,448	Siemens
24	Région de la capitale nationale	Nat. Library & Public Archives	ON	Ottawa	Cliff	47,691	53,951,139	\$ 1,330,826	Siemens
25	Région de la capitale nationale	Place du Portage IV	QC	Gatineau	n/a	113,349	65,611,849	\$ 1,293,979	Delta
26	Région de la capitale nationale	350 King Edward Ave.	ON	Ottawa	n/a	11,821	36,099,814	\$ 1,019,132	Siemens
27	Région de la capitale nationale	C.D. Howe Building	ON	Ottawa	Cliff	148,410	158,806,751	\$ 4,410,720	Envision BACTalk 2.6
28	Région de la capitale nationale	Lester B. Pearson	ON	Ottawa	Cliff	102,524	123,641,626	\$ 3,394,706	Andover
29	Région de la capitale nationale	Carling Campus (11 buildings on site)	ON	Ottawa	Carling	250,568	294,212,896	\$ 8,184,816	JCI
30	Région de la capitale nationale	111 Sussex Drive (Diefenbaker Building)	ON	Ottawa	n/a	53,587	51,877,532	\$ 1,072,029	Siemens Apogee; GE; And
31	Région de la capitale nationale	Supreme Court	ON	Ottawa	Cliff	30,825	37,957,428	\$ 714,148	VCI Controls
32	Région de la capitale nationale	MJ Nadon RCMP National Headquarters	ON	Ottawa	n/a	78,411	59,481,519	\$ 801,146	Automated Logic
33	Région de la capitale nationale	Les Terrasses de la Chaudière	QC	Gatineau	n/a	176,075	161,570,994	\$ 2,526,510	Johnson Metasys
34	Région de la capitale nationale	Place du Portage I & II	QC	Gatineau	n/a	79,018	91,288,733	\$ 1,451,571	Delta
35	Région de la capitale nationale	Place du Portage III	QC	Gatineau	n/a	146,097	154,681,073	\$ 2,344,600	Johnson
36	Région de la capitale nationale	National Printing Bureau	QC	Gatineau	n/a	87,727	107,925,099	\$ 1,485,831	Regulvar/JCL/Andover
37	Région de la capitale nationale	Connaught Building	ON	Ottawa	Cliff	20,466	21,737,166	\$ 593,988	Delta
38	Région de la capitale nationale	Health Protection Building	ON	Ottawa	Tunney's	12,432	17,789,078	\$ 436,426	JCI
39	Région de la capitale nationale	R.H. Coats Building	ON	Ottawa	Tunney's	48,660	47,483,071	\$ 1,385,254	Delta
40	Région de la capitale nationale	Statistics Canada, Main Building	ON	Ottawa	Tunney's	45,265	69,686,716	\$ 2,045,264	Delta
<b>40 bâtiments dans la région de la capitale nationale</b>							<b>\$ 48,615,224</b>	<b>Capitale nationale</b>	
1	Région de la capitale nationale	West Block	ON	Ottawa	Cliff	17,353	15,424,841	\$ 408,655	VCI
2	Région de la capitale nationale	1170 Algoma Rd	ON	Ottawa	n/a	2,513	8,516,445	\$ 436,428	Automated Logic
3	Région de la capitale nationale	Langevin Building	ON	Ottawa	Cliff	11,435	13,994,443	\$ 303,774	Siemens
4	Région de la capitale nationale	Justice Building	ON	Ottawa	Cliff	16,425	15,936,251	\$ 331,714	VCI
5	Région de la capitale nationale	Blackburn Building	ON	Ottawa	Cliff	14,191	20,474,855	\$ 498,750	Siemens
6	Région de la capitale nationale	East Block	ON	Ottawa	Cliff	16,567	25,554,950	\$ 591,413	Siemens
7	Région de la capitale nationale	Valour Building	ON	Ottawa	Cliff	19,236	30,414,460	\$ 619,221	Siemens
8	Région de la capitale nationale	Confederation Building	ON	Ottawa	Cliff	27,934	34,555,120	\$ 749,424	Siemens
9	Région de la capitale nationale	Centre Block	ON	Ottawa	Cliff	61,985	98,533,576	\$ 1,978,043	Base (West) VCI (East)
<b>9 bâtiments dans la direction générale de la cité parlementaire</b>							<b>\$ 5,917,421</b>	<b>DGCP</b>	
1	Région de l'Ontario	Canada Centre GOCB	ON	Toronto	n/a	47,348	30,296,667	\$ 801,985	Delta

Région	Nom du bâtiment	Province	Ville	Centrale de chauffage et de refroidissement	Superficie intérieure brute [m <sup>2</sup> ]	Consommation d'énergie annuelle [MJ]	Coûts d'énergie [\$]	Système de contrôle automatique de bâtiments installé	
2	Région de l'Ontario	Arthur Meighen Building	ON	Toronto	n/a	41,086	28,237,833	\$ 718,736	Metasys
3	Région de l'Ontario	London GOCB	ON	London	n/a	29,428	20,600,609	\$ 450,998	VCI
4	Région de l'Ontario	Sudbury Tax Centre	ON	Sudbury	n/a	41,124	30,554,054	\$ 690,183	Honeywell
5	Région de l'Ontario	Hamilton GOCB	ON	Hamilton	n/a	36,997	28,790,051	\$ 535,157	Metasys
6	Région de l'Ontario	Environment Canada Downsview	ON	Toronto	n/a	31,861	65,752,109	\$ 1,316,944	Delta
	<b>6</b>	<b>6 bâtiments dans la région de l'Ontario</b>						<b>\$ 4,514,002</b>	<b>Ontario</b>
1	Région de l'Ouest	Alvin Hamilton	SA	Regina	n/a	24,729	14,477,670	\$ 353,519	Honeywell SymmetrE
2	Région de l'Ouest	RCMP "K" Division Headquarter	AB	Edmonton	n/a	30,676	63,030,484	\$ 845,650	Reliable Controls
3	Région de l'Ouest	Winnipeg Taxation Centre	MN	Winnipeg	n/a	31,700	30,672,741	\$ 374,434	Delta Controls
4	Région de l'Ouest	RCMP "D" Division HQ	MN	Winnipeg	n/a	22,749	29,708,850	\$ 303,047	Honeywell XL 5000
	<b>4</b>	<b>4 bâtiments dans la région de l'Ouest</b>						<b>\$ 1,876,651</b>	<b>Ouest</b>
1	Région du Pacifique	Green Timbers RCMP	C.-B	Surrey	n/a	76,162	49,144,000	\$ 1,225,604	? - nouveau construction
2	Région du Pacifique	Douglas Jung Building	C.-B	Vancouver	n/a	29,635	16,347,947	\$ 289,415	Trane
3	Région du Pacifique	Sinclair Centre	C.-B	Vancouver	Non identifié, à l'extérieur	35,215	19,842,541	\$ 371,005	Johnson
4	Région du Pacifique	Surrey Taxation Data Centre	C.-B	Surrey	n/a	34,095	24,713,555	\$ 436,016	Delta
	<b>4</b>	<b>4 bâtiments dans la région du Pacifique</b>						<b>\$ 2,322,040</b>	<b>Pacifique</b>

## Rapport d'utilisation trimestriel - Annexe F

EN438-170958

### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

#### Introduction

Le gouvernement du Canada (GC) souhaite obtenir les services d'un entrepreneur qui fournira au responsable de l'offre à commandes des rapports sur l'utilisation périodiques tous les trimestres

#### Date de réponse prévue

Il est **OBLIGATOIRE** de renvoyer le rapport rempli à la date indiquée.

Trimestre	Période à couvrir (à être révisées avant l'émission de l'offre à commandes)	Date d'échéance (à être révisées avant l'émission de l'offre à commandes)
1 <sup>er</sup>	du 1er janvier au 31 mars	15 avril
2 <sup>e</sup>	du 1er avril au 30 juin	15 juillet
3 <sup>e</sup>	du 1er juillet au 30 septembre	15 octobre
4 <sup>e</sup>	du 1er octobre au 31 décembre	15 janvier

#### Renvoi du rapport rempli

Envoyer par courriel le rapport rempli à l'adresse [amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

*Ne pas oublier d'indiquer le titre « Rapport d'utilisation trimestriel » et la période du rapport dans l'objet de votre courriel. On demande à l'entrepreneur de ne joindre que la feuille de travail 2, « Feuille d'information et sommaire » au rapport d'utilisation trimestriel.*

#### Répondre à toutes les questions

L'entrepreneur doit remplir toutes les parties applicables du rapport.

#### Devise

Toutes les valeurs monétaires doivent être en dollars canadiens (CAN).

#### Modification de la présentation

L'entrepreneur ne doit pas modifier la présentation de ce rapport. Toutes les suggestions concernant la présentation doivent être envoyées par courriel à l'adresse [amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

#### Questions

Pour plus de précisions, envoyer un courriel à l'adresse [amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:amalia.maquiling@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

#### Description des articles

Champ	Description
Numéro de commande	Numéro unique du contrat, indiqué à la page 1 du contrat
Numéro de modification de commande	Numéro de modification de la modification de la commande subséquente, par exemple : modification 1, modification 2, etc.
Date d'émission de la commande	Date d'émission de la commande subséquente/modification à l'entrepreneur
Date de début	Date de début de l'engagement des ressources/services
Date de fin	Date de fin de l'engagement/date d'achèvement (ou date de fin prévue) pour les ressources/services
Description du projet	Brève description des travaux impartis
Personne-ressource du client	Coordonnées de la personne-ressource, qui devraient inclure le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone
Valeur de la commande (ou valeur de la modification)	La valeur de la commande subséquente (taxes applicables incluses) indiquée à la page 1 de la commande. Ou valeur de l'augmentation ou de la diminution conformément à la modification
Notes	Notes ou commentaires, le cas échéant

# Rapport d'utilisation trimestriel - Annexe F

## EN438-170958

N° de l'OC : EN438-170958		Période à couvrir :						
Titre de l'OC : Direction des services du bâtiment intelligent		Responsable de l'OC, TPSSC : Amalia Maquiling						
N° de la commande subséquente	N° de modification de la commande subséquente	Date d'émission de la commande subséquente ou modification (AAAA-MM-JJ)	Date de début de la commande subséquente (AAAA-MM-JJ)	Date de fin de la commande subséquente (AAAA-MM-JJ)	Description du projet	Emplacement / Nom du bâtiment	Coordonnées de la personne-ressource du client (nom, courriel et numéro de téléphone)	Valeur de la commande subséquente ou de la modification
1								\$
2								\$
3								\$
4								\$
5								\$
6								\$
7								\$
8								\$
9								\$
10								\$
11								\$
12								\$
13								\$
14								\$
15								\$
16								\$
17								\$
18								\$
19								\$
20								\$
21								\$
22								\$
23								\$
<b>Valeur totale de la commande subséquente pour le trimestre (i)</b>								\$
<b>Commandes subséquentes cumulatives des périodes antérieures (ii)</b>								\$
<b>Valeur totale de la commande subséquente jusqu'à présent = (i) + (ii)</b>								\$

Préparé par: (Inscrire le nom de la compagnie et le nom de la personne qui a complété le rapport)



## Annexe H

### Entente de non-divulgation

**EN438-170958**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de \_\_\_\_\_, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série **EN438-170958**, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et \_\_\_\_\_, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de série : **EN438-170958**.

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date